

COMPTE RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 18 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : Jean-Jacques BRUN – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Didier GIRARD – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Martine AMBROSINO – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Olivier DESBAT – Xavier DERMONT – Alain ROUCHON – Béatrice CROISILE – May RENAUDIN – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI.

EXCUSÉS : Laurence MARTINEZ (procuration Robert VILLEJOBERT)
Serge JUVENETON (procuration Jean-François FRAISSE)
Bernard VILLEDIEU de TORCY (procuration Rachel REY)
Philippe CACCAMO (procuration Marie-Thérèse RIVIERE-PROST)
Chrystèle RAGUSI (procuration Catherine TISSEUIL)
Karine CHARVET (procuration Nathalie MICHAUD)
Yann FERNANDES (procuration Lionel FAIVRE)
Muriel CHAVANEL (procuration Mattia SCOTTI)
Léa GANGER (procuration Béatrice CROISILE)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Martine AMBROSINO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur le Maire fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Remplacement d'un représentant aux commissions thématiques permanentes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon : Commission Finances
- Remplacement d'un membre du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces questions supplémentaires.

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 26 janvier 2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2017/I/01/3.1 – RETROCESSION VOIRIES ET ABORDS DE VILLA PETRA PAR SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2012/X/02/3.2 du 18 décembre 2012 et précise qu'il conviendrait de réitérer par la présente délibération, l'engagement pris au regard de l'intérêt général quant à la rétrocession par la SEMCODA, moyennant l'euro symbolique, de l'assiette de la voirie et des abords convenus ; voirie dénommée rue Petra et qui permettra à minima de rejoindre l'avenue des Pierres par le chemin du Terrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DIT** que la dépense sera prévue sur le budget Communal 2017,
- **REITERE** l'engagement pris quant à la rétrocession de l'assiette de la voirie et des abords tels que précédemment définis par la SEMCODA à la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout acte se rapportant à la présente cession,
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes.

2017/I/02/2.1.1 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU ET DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON (CCPO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR et son article 136-II de la loi ALUR ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de TERNAY ;
Vu l'avis des bureaux communautaires des 28 août 2016, 26 septembre 2016 et 19 octobre 2016 ;
Vu les commissions Aménagement du territoire et logement de la CCPO en date du 13 octobre 2016 ;

Considérant que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu aux communautés de communes dans un délai de 3 ans après la publication de la loi soit le 27 mars 2017 ;

Considérant que ce transfert de compétence n'a pas lieu si dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017) au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y oppose ;

Considérant que des documents à l'échelle intercommunale ou à une échelle plus large viennent compléter le volet urbanisme communal tels que le PLH ou le SCOT par exemple. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible ;

Considérant que la Commune de TERNAY souhaite rester le gestionnaire et le garant de son territoire. Elle souhaite ainsi déterminer librement l'organisation de son cadre de vie, en fonction de ses spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Considérant que la Commune de TERNAY peut s'opposer au transfert automatique de son PLU à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Il est proposé de donner suite selon l'article 136-II de la loi ALUR et de refuser le transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Didier GIRARD – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Bernard VILLEDIEU DE TORCY – Martine AMBROSINO – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Philippe CACCAMO – Chrystèle RAGUSI – Karine CHARVET – Olivier DESBAT – Xavier DERMONT – Yann FERNANDES – Béatrice CROISILE – Muriel CHAVANEL - May RENAUDIN – Léa GANGER – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI et 1 ABSTENTION : Alain ROUCHON :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/I/03/6.1.5 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE TERNAY

Madame Nathalie MICHAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse expose au Conseil Municipal qu'il convient d'amender le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires de l'Accueil de loisirs de Ternay en fonction de la prise de services du prestataire Léo LAGRANGE Centre Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Madame Nathalie MICHAUD ;
- **ADOPTE** le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires de l'Accueil de loisirs de Ternay, annexé à la présente ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/I/04/1.4.4 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) AVEC LA CAF DE LYON

Madame Rachel REY, Adjointe à la Petite Enfance, rappelle au Conseil Municipal le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Lyon, qui donne lieu pour le relais d'assistants maternels, au versement de prestations de service dont les modalités d'octroi sont établies par une convention d'objectifs et de financement que Monsieur le Maire a été autorisée à signer par délibération n° 2012/V/03/1.4 le 15 mai 2012.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Dans le cadre de la mise en place de la charte de la laïcité de la branche famille avec des partenaires, Madame Rachel REY demande au Conseil Municipal que Monsieur le Maire soit autorisé à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Madame Rachel REY, Adjointe à la Petite Enfance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Relais d'assistants Maternels relatif à la mise en place de la charte de la laïcité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/I/05/7.5.1 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR) : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'ECOLE PRIMAIRE DE FLEVIEU, SALLE OMNISPORTS DU DEVES ET BIBLIOTHEQUE

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'accessibilité à l'école primaire de Fléviu, à la Salle Omnisports du Devès et à la Bibliothèque.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que ces investissements fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017, dans le cadre des opérations prioritaires des projets de travaux d'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments recevant du public.

Le coût de l'opération est estimé à 225 800,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite aux Budgets communaux 2017 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 40 % selon le plan de financement ci-joint :

- Montant estimé des travaux d'accessibilité :	179 800,00 € HT
- Montant estimé d'honoraires de maîtrise d'œuvre	<u>46 000,00 € HT</u>
- Montant total HT	225 800,00 € HT
- Montant de l'opération TTC	270 960,00 € TTC
- Subvention DETR sollicitée de 40 % HT	90 320,00 €
	<hr/>
- Autofinancement et emprunts prévisionnels	180 640,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Didier GIRARD – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Bernard VILLEDIEU DE TORCY – Martine AMBROSINO – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Philippe CACCAMO – Chrystèle RAGUSI – Karine CHARVET – Olivier DESBAT – Xavier DERMONT – Yann FERNANDES – May

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

RENAUDIN – Julien CHOSSON et 5 ABSTENTIONS : Alain ROUCHON - Béatrice CROISILE – Muriel CHAVANEL – Léa GANGER – Mattia SCOTTI :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux d'accessibilité susvisés ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les dépenses sus visées estimées à 225 800,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite aux Budgets communaux 2017 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 40 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2017 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2017/I/06/7.5.1 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR) : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) – RUE PETRA

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagements intérieurs du Relais d'Assistants Maternels (RAM) – Rue Petra.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cet investissement fasse l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017, dans le cadre du patrimoine des opérations prioritaires pour le patrimoine bâti.

Le coût de l'opération est estimé à 119 162,00 € H.T.

Cette dépense sera inscrite aux Budgets communaux 2017 et suivants en section d'investissement.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à hauteur de 40 % selon le plan de financement ci-joint :

- Montant estimé des frais de maîtrise d'œuvre et autres :	24 327,00 € HT
- Montant estimé des travaux	<u>94 835,00 € HT</u>
- Montant total HT	119 162,00 € HT
- Montant de l'opération TTC	142 994,40 € TTC
- Subvention DETR sollicitée de 40 % HT	47 664,80 €
- Autofinancement et emprunts prévisionnels	<u>95 329,60 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DONNE son ACCORD** pour les travaux d'aménagement intérieurs du Relais d'Assistants Maternels (RAM) – Rue Pétra, susvisés ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée ;
- **APPROUVE** les dépenses sus visées estimées à 119 162,00 € H.T. ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite aux Budgets communaux 2017 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à hauteur de 40 % auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2017 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2017/I/07/7.5.1 – RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT NICOLAS :
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) : DEMANDE DE
SUBVENTION ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Madame Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, adjoint délégué à la culture, patrimoine et tourisme informe le Conseil Municipal du projet de travaux de restauration de la statue de Saint Nicolas.

- Coût des travaux estimé à : 1 180,00 € HT

Madame Marie-Thérèse RIVIERE-PROST propose de solliciter pour ces travaux, une demande d'autorisation de travaux sur un objet mobilier protégé au titre des Monuments Historiques et de déposer le CERFA correspondant ainsi qu'une demande de subvention auprès de l'Etat - DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de ces travaux pour un montant estimé à 1 180,00 € HT soit 1 416,00 € TTC,
- **DONNE son ACCORD** pour solliciter une demande d'autorisation de travaux sur un objet mobilier protégé au titre des Monuments Historiques et de déposer le CERFA correspondant, sur l'exercice budgétaire 2017.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat – DRAC une subvention pour les travaux susvisés,
- **AUTORISE** à ce titre Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Communal 2017 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

2017/I/08/7.5.1 – CAMPAGNE DE SONDAGES SUR DECORS PEINTS AU CHATEAU DE LA PORTE : DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Madame Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, adjoint délégué à la culture, patrimoine et tourisme, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2016/VI/07/7.5.1 adoptée en séance du 21 juin 2016 relative à la mise en place d'une mission de sondages des décors peints situés au Château de la Porte représentant les trois Evangélistes et la demande de subvention pour son financement auprès de la DRAC.

Madame Marie-Thérèse RIVIERE-PROST propose de solliciter une demande d'autorisation de travaux sur un objet mobilier protégé au titre des Monuments Historiques et de déposer le CERFA correspondant, sur l'exercice 2017 auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son ACCORD** pour solliciter une demande d'autorisation de travaux sur un objet mobilier protégé au titre des Monuments Historiques et de déposer le CERFA correspondant, sur l'exercice 2017 auprès de la DRAC.
- **AUTORISE** à ce titre Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Communal 2017 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

2017/I/09/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2017 : AUTORISATION POUR MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, demande au Conseil Municipal, afin de préserver le bon fonctionnement de la Commune, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Communal 2016, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette (chapitre 16).

Ces crédits seront inscrits au Budget Communal 2017 selon l'état ci-dessous :

- Etat des Dépenses à Mandater avant le Vote du Budget Communal 2017 :

DEPENSES :

Opérations réelles :

20/2031/324	frais d'études	8 880,00
21/21318/411	Constructions sur autres bâtiments publics	12 575,00
21/21534/814	Installations réseaux d'électrification	1 138,00
21/2158/823	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 837,00
21/2188/251	Autres immobilisations corporelles	600,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

23/2318/212	Autres immobilisations corporelles en cours	26 292,00
		<hr/> 62 322,00

- Etat des Recettes permettant l'équilibre du Budget :

RECETTES :

Opérations réelles :

10/10222/01	FCTVA	62 322,00
-------------	-------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement conformément aux dispositions introduites par la Loi du 5 janvier 1988 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/I/10/7.7 – PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement des Syndicats et des Associations suivantes :
- S.I.R.C.A.T. (handicapés adultes),
- S.M.I.R.I.L. (Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône, des Iles et des Lônes),

Par ailleurs, à la demande de certains syndicats et associations,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des versements par acompte ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens.

2017/I/11/7.10.2 – CESSION D'UN BIEN MOBILIER : TONDEUSE AMAZONE

Monsieur Jean-François FRAISSE, Adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de nouveau matériel plus adapté, nous disposons d'une tondeuse AMAZONE « profihopper » PH125 libre à la vente.

La Société PRO CULTURE demeurant 238 Route de Grenoble – 38510 MORESTEL nous a fait une offre d'achat à 5.800 euros.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Au regard de l'opportunité pour la Commune de se dessaisir de ce matériel qui n'est plus utilisé, Monsieur Jean-François FRAISSE propose au Conseil Municipal de céder ledit matériel au prix de 5 800 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession de la tondeuse AMAZONE « Profihopper » PH125 à la Société PRO CULTURE au prix de 5.800 euros.
- **DIT** que la recette sera prévue au Budget Communal 2017 en fonctionnement au compte 7788 (produits exceptionnels divers).
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente transaction.

2017/I/12/2.2.1 – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION DE 2 CONTAINERS SUR LE SITE DES SERVICES TECHNIQUES/ESPACES VERTS/VOIRIE

Monsieur Didier GIRARD, adjoint aux bâtiments, informe le Conseil Municipal du projet d'installation de 2 containers sur le site des services techniques/espaces verts/voirie sis rue de Chassagne, cadastré section AW169.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur Didier GIRARD sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de permis de construire relative à cette installation, conformément à la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante et tous documents auprès des services concernés nécessaires à l'instruction des dossiers ;
- **DIT** que les acquisitions des installations sont prévues au budget communal 2017 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMPTE RENDU EFFECTUÉ DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS DU MAIRE

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées,

Monsieur le Maire rend compte :

- De l'établissement et de la signature d'un bon de commande ainsi que d'une proposition de mission avec ATELIER de l'a.R.u.e – 27 petite rue Pasteur – 69100 VILLEURBANNE pour la maîtrise d'œuvre d'exécution de l'aménagement d'un relais d'assistance maternelle 2 rue Petra, pour un montant d'honoraires de 19 527,00 € HT soit 23 432,40 € TTC qui pourra faire l'objet d'un règlement par acompte.
- De la conclusion d'un marché public de service pour les prestations d'accueil, animation et encadrement des activités périscolaires et extrascolaires et gestion des contrats connexes suite

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 8 décembre 2016, avec Léo LAGRANGE Centre Est – 66 Cours Tolstoï – 69627 VILLEURBANNE cedex, ledit marché prenant effet à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 19 mois soit jusqu'au 31 juillet 2018 pour un montant de 568 214,00 €, reconductible trois fois par période de un an, du 1er août de l'année N au 31 juillet de l'année N+1, pour un montant de 354 487,00 € par an.

- De la mise en place et de la signature d'un contrat de maintenance des sanitaires publics installés au Complexe Sportif du Devès avec SAGELEC SAS – BP 10145 – ZI 6 61 Bd Pierre et Marie Curie – 44154 ANCENIS Cedex pour un montant annuel de 979,00 € HT correspondant à une intervention par an à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
- De la mise en place et de la signature d'un contrat de suivi, hébergement et maintenance du site internet de la Mairie avec VERNALIS INTERACTIVE SAS – 1 Rue Elie Pelas – 13016 MARSEILLE, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction, pour un montant annuel de 1 115,00 € HT révisable annuellement.
- De la mise en place et de la signature d'un avenant n°2 de prolongation du délai des travaux de maçonnerie et clôture avec l'entreprise SARL GUISERANDO, 26 Rue Jules Verne – BP 617 - 69804 SAINT PRIEST Cedex, jusqu'au 31 mars 2017 pour la totalité du marché, notamment en ce qui concerne le nettoyage du pont SNCF sur le RD312 dont la prestation s'avère impossible à réaliser durant la saison hivernale.
- De la mise en place et de la signature d'un bon de commande pour la campagne de sondages sur décors peints du Château de la Porte avec Isabelle ROSAZ (Conservation-Restauration de peintures murales) – Hameau de Longemale – 73800 COISE SAINT JEAN pour un montant de 7.400,00 € HT soit 8 880,00 € TTC, correspondant à une intervention qui s'étalera durant le 1er semestre 2017 et qui pourra faire l'objet d'un règlement par acompte.
- De la mise en place et de la signature d'un contrat pour le contrôle technique pour l'aménagement intérieur du RAM – Rue Petra avec ALPES CONTROLES – Agence de Lyon – 17 Avenue Condorcet – 69100 VILLEURBANNE pour un montant de 1.800,00 € HT correspondant à la mission de base et de 300,00 € HT pour l'option d'attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées soit un total de 2 100,00 € HT.
- de la mise en place et de la signature, à compter du 1er février 2017 et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, un contrat de prestation et missions de sécurité avec contrôle de fermeture du complexe sportif du Devès et vérification de l'absence de risques et de personne non autorisée du lundi au dimanche soit 7 rondes avec SECURITAS France SARL – 393 Chemin du Bac à Traille – CS 50121 – 69643 CALUIRE et CUIRE Cedex pour un forfait mensuel de 982,56 € HT.
- De la mise en place et de la signature, à compter du 18 janvier 2017 et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans, d'un contrat de Location/Entretien de la machine à affranchir DM400c avec PITNEY BOWES SAS – Immeuble le Triangle – 9 rue Paul Lafargue – CS 20012 – 93456 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex pour un montant de loyer initial de référence annuel de 600,00 € HT.

**2017/I/13/5.7.3 – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AUX COMMISSIONS
THEMATIQUES PERMANENTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
L'OZON : COMMISSION FINANCES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2014/V/03/5.7 du 10 juin 2014 relative à la désignation des représentants aux commissions thématiques permanentes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Suite à la démission de Monsieur Pierre JACQUET il convient de le remplacer dans la commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ELIT** en remplacement de Monsieur Pierre JACQUET à la Commission Finances :
Mattia SCOTTI

La Commission Finances est ainsi constituée :

Jean-François FRAISSE
Yann FERNANDES
Mattia SCOTTI

2017/I/14/5.3.1 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2014/III/05/5.3 adoptée en séance du 22 avril 2014 relative à la désignation des membres du Conseil Municipal au Centre d'Action Sociale (CCAS).

Suite à la démission de Monsieur Pierre JACQUET il convient de le remplacer au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ELIT** en remplacement de Monsieur Pierre JACQUET au sein du Conseil d'Administration du CCAS : May RENAUDIN.

Les membres du Conseil Municipal au sein du CCAS sont ainsi constitués :

Président : Jean-Jacques BRUN
Robert VILLEJOBERT - Nathalie MICHAUD – Andrée HEZARD – Martine AMBROSINO – Karine CHARVET – Béatrice CROISILE – May RENAUDIN.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Jean-Jacques BRUN